

COMITE D'ETUDE ET D'ACTION POUR LA DIMINUTION DU CRIME

9, Rue Guy de la Brosse — PARIS (v^e)

Téléphoné GOBelins 16-62

Président : M. H. DONNEDIEU DE VABRES, Professeur de Droit Criminel à la Faculté de Paris

BULLETIN INTERIEUR D'INFORMATION

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
pour la Sauvegarde de l'Enfance
et de l'Adolescence d'Ile-et-Vilaine
17, Rue du Bourbonnais
RENNES

Cotisation annuelle : 50 francs

Chèq. post. H. van Etten, Paris 866-19

N° 58

MARS-AVRIL 1945

SOMMAIRE

La vie morale et religieuse de l'Adolescent	Henry van Etten
Les classes de perfectionnement	A. Guillemin
Activités	
Notes et Informations	
Bibliographie	H. v. E.
Les Tribunaux pour Enfants en Suisse (suite)	M. Veillard

Je ne me dissimule pas les difficultés qu'il y a à aborder un tel sujet d'une manière pratique, et je ne me dissimule pas vos pensées au moment où vous entamez cette lecture. Peut-on enseigner la morale comme on enseigne l'histoire et la géographie ? Non, mille fois non ! Et je crois que les traités de morale valent à peine plus que le prix du papier sur lequel sont imprimées les leçons.

L'éducation morale, comme l'éducation religieuse, ne se fait que par l'exemple des éducateurs. C'est par cette affirmation catégorique que je ferai débiter mon étude. C'est donc sur vous, futurs éducateurs, qu'il faudra faire reposer cette éducation morale dont on ne parlera pas, mais qui devra être présente à tous les instants. Je m'en excuse. C'est selon ce que vous serez capables de "donner" à vos enfants que vous serez, ou vous ne serez pas, de véritables éducateurs dignes de ce nom. Il ne suffit pas d'ingurgiter des textes ou d'essayer de pratiquer certaines sciences au cours des stages des Ecoles de cadres, pour devenir éducateurs ; il faut avoir le feu sacré, avoir ressenti l'appel intérieur, en un mot, savoir - même confusément - qu'on aimera les misérables créatures qui vous seront confiées un jour. C'est tout le mystère de la vocation. Si, ailleurs, on peut faire un épicier sans vocation spéciale, ici, on ne peut pas faire un éducateur d'enfants en général, et un éducateur d'enfants difficiles en particulier, sans qu'en conscience on sache ce que l'on fait. Si vous vous êtes trompés sur vous-mêmes, n'hésitez pas, ne continuez pas vos études spéciales et cherchez autre chose ! Un éducateur sans force morale, sans robuste conscience, sans personnalité solide, sans rayonnement par conséquent, peut faire un mal terrible et ruiner de jeunes vies déjà en danger.

Donc, en conclusion à ce premier point, il faut, comme dit Guérin-Desjardins, "mettre à cette tâche des éducateurs qui aient la vocation et la passion de leur métier, des gens qui font cela parce qu'ils y croient".

On a déjà entendu parler maintes fois de ce que représente la période difficile de l'adolescence. On a parlé souvent de la crise de la puberté, il faudra bien que j'y revienne moi aussi, car notre attitude est conditionnée par les problèmes de cet âge.

Je crois pourtant qu'il faut que nous prenions le problème un peu plus tôt, dès la fin de l'enfance proprement dite ; à ce passage d'un stade à un autre, qui peut durer quelques années comme dure le passage de l'adolescence à la vie adulte. La puberté ne commence pas à un âge fixe pour se terminer à un autre âge fixe, cela est proprement personnel et dépend de notre développement physique, psychique et mental ; il y a une grosse différence entre l'enfant et l'adolescent. L'enfant est équilibré, installé dans le milieu où il évolue, il a peu de problèmes personnels, si même il en a ; c'est l'âge de la mémoire, du dressage, de l'obéissance relativement facile. Il ne raisonne ni ne critique ; ses parents, son maître d'école représentent pour lui l'autorité dans la vie qu'il accepte telle qu'elle est. Vient ensuite l'époque pré-pubertaire, entre 12 et 15 ans ; c'est alors l'âge où les garçons aiment à se retrouver en petites bandes, c'est une nécessité pour eux, pour le bien comme pour le mal, la troupe scoute pour le bien, comme la bande de petits voleurs pour le mal. Il y a, à cette époque, un instinct grégaire dont on doit tenir compte. On sait comment le sens d'un certain honneur se développe à cet âge ; l'honneur, mot vide de sens pour l'enfant plus jeune, prend naissance alors ; on veut se faire remarquer ; il y a, comme l'on dit, le point d'honneur, par exemple à ne pas moucharder les camarades quoi qu'il arrive, à

accomplir une mission réputée difficile, à se sentir solidaire les uns des autres. Si dans telle troupe, on a la réputation de ne pas mentir, de tenir la parole donnée, etc... etc... le garçon se doit de respecter cette consigne collective librement acceptée, il oserait à peine rompre cette règle non écrite du clan ou du groupe.

L'équilibre de l'enfant se rompt peu à peu au fur et à mesure de l'âge qui vient. De l'enfant sans problèmes, nous passons à l'adolescent plein de contrastes et de problèmes. C'est la crise normale de la puberté qui se développe peu à peu. Crise à la fois physique, intellectuelle et morale. C'est la période où l'imagination sans contrôle marque la vie de l'adolescent. C'est l'époque où l'on rêve aussi bien de devenir un bandit célèbre qu'un saint à l'idéal sublime. L'adolescent est absolu dans ses opinions, dans ses répugnances, ses admirations. Si on sait gagner son affection et son admiration, même si aux yeux de ses camarades il ne veut pas en convenir, on pourra exiger de lui ce qu'on pourrait rarement exiger d'un adulte. S'il est vrai qu'on trouve à cet âge la générosité, l'oubli de soi, le romantisme, l'ardeur pour la vérité (et même pour la pureté sexuelle), il est également vrai qu'il est souvent très personnel, ambitieux, bêtement vaniteux, égoïste, brutal, exigeant, même amoral, absolu, en un mot, dans le mal comme dans le bien.

Son développement physique lui donnant des possibilités nouvelles, des appétits nouveaux, il éprouve le besoin naturel de dépenser sa vigueur nouvelle, et c'est alors qu'on peut le lancer à faire les pires sottises. Comme il est brutal par instinct naturel, qu'une éducation fautive développe cette brutalité de jeune animal, on formera une génération de petites brutes qui ne rêvera que plaies et bosses et pour qui les valeurs morales ne compteront pas.

L'adolescent découvre le monde ; quoiqu'il tienne encore beaucoup trop compte de l'avis de ses camarades ; bons ou mauvais, il commence à raisonner et surtout à critiquer ceux qui le mènent ou le dirigent, il rejette l'autorité des adultes, il cherche et il se cherche. C'est alors que l'éducateur peut l'aider à conquérir sa personnalité, à condition de lui laisser assez d'élan, de spontanéité, de liberté vraie pour l'aider à se trouver. Qu'il soit exubérant et tête folle, qu'il soit dissimulé et hypocrite, il n'en reste pas moins un insoumis que les conventions sociales irritent parce qu'il les juge étroites et mesquines. L'internat lui est, en général, particulièrement dur à supporter, mais s'il y trouve des maîtres ou des éducateurs qui soient des hommes à qui on peut se confier et à qui on peut tout dire sans crainte de gronderies ou de moqueries, on peut alors tout espérer. Et si à cela on ajoute une action bien comprise, une vie bien remplie de choses intéressantes pour son âge, il est prêt à tous les efforts, à toutes les continences, à toutes les docilités. Mais, éducateurs, rappelez-vous toujours que si vous voulez faire des hommes libres, il faut que vous soyez vous-mêmes des hommes libres, librement ouverts à la vie.

L'adolescent qui s'ouvre à cette vie, connaît d'abord les lois du dehors ; il ne sait pas encore transporter ces lois du dehors au dedans. Il est surtout appétits et instincts. Il faut lui apprendre la vie intérieure qui est toute la différence entre l'animal et l'homme.

Et ceci nous amènera à parler tout à l'heure de la vie intérieure et par conséquent de la vie religieuse de l'individu. Voici d'abord quelques règles pratiques qui n'ont rien à voir avec les livres de morale et que j'emprunte à Guérin-Desjardins :

- Le jeune délinquant ayant, avant tout, besoin d'apprendre à vivre en société, il faut l'intéresser à la marche et à la prospérité de la communauté dans laquelle il se trouve.

- Le jeune délinquant doit être entraîné, progressivement, à la liberté, et donc participer à sa propre direction et être associé à sa propre éducation. Il faut le convaincre et souvent l'amener à se sanctionner lui-même.

- Le jeune délinquant étant presque toujours orgueilleux, il faut appeler l'intéressé à exercer des talents variés qui combleront son désir d'approbation.

- Le jeune délinquant étant souvent renfermé parce qu'on ne croit pas en lui, il faut instaurer le système de la confiance et, plus il a menti dans le passé, plus il faut lui dire qu'on croit en sa parole nouvelle.

- Le jeune délinquant étant fréquemment un émotif, il faut le traiter sentimentalement (ce qui ne veut pas dire avec sensiblerie) et l'amener, grâce à des entretiens particuliers véritablement affectueux, à analyser lui-même, objectivement, son propre cas.

- Le jeune délinquant étant souvent très inadapté au point de vue sexuel, il faut lui inculquer le respect de son corps, de ses forces, en ne craignant pas de lui offrir un haut idéal de vie physique et morale ; plus l'idéal demande d'héroïsme, mieux il réagit.

Ces quelques règles pratiques ont surtout pour but de créer l'atmosphère, le climat, comme l'on dit, de nos Ecoles et de nos Centres.

L'éducation morale "muette", dont j'ai parlé au début, sera toute naturelle dans un milieu où l'on s'efforcera de faire régner un esprit de liberté, de confiance réciproque, de saine discipline, d'amitié et de justice. J'ai lu quelque part qu'il y a deux pubertés : une puberté physique et une puberté morale.

L'idée n'est pas mauvaise ; la puberté physique, c'est l'éveil à la vie sexuelle, la puberté morale, c'est l'éveil à la vie sociale. Cette dernière implique, sur le plan pratique, le souci de gagner son pain, et de choisir une carrière, et sur le plan moral, l'éveil aux problèmes de l'amour et du mariage, ainsi qu'aux problèmes religieux.

Et l'éducation morale m'amène tout naturellement à parler de l'éducation religieuse, car on ne peut, sans rester stérile, parler du premier sans toucher profondément au second. Il pourra peut-être sembler curieux que ce soit un laïque qui essaie de traiter ce second point ; je crois pourtant que c'est justement parce que je suis un laïque que j'ai, plus qu'un autre, le devoir d'apporter mon témoignage, car il ne saurait être suspecté.

J'ai dit tout à l'heure qu'il faut apprendre à l'adolescent ce qu'est la vie intérieure. Il faut l'amener à rechercher la voix de sa conscience, il faut lui faire découvrir qu'il n'est pas que matière, mais qu'il est surtout esprit. Parmi les causes de la décadence actuelle, il ne faut pas oublier les erreurs de l'éducation scolaire où un laïcisme trop rudimentaire a détruit sans la remplacer la foi religieuse. La morale laïque était peut-être belle dans les livres, jamais elle n'a fait vibrer et encore moins vivre ceux à qui elle s'adressait. Rien de plus terne, de plus vide que ces Vertus (avec un grand V) quand elle ne naissent pas dans le cœur de l'homme, et ne s'appuient pas sur quelque chose de plus grand, de plus éternel et par conséquent de plus réel.

Oh ! je dis tout de suite qu'il ne s'agit pas de faire de la théologie et d'opposer une doctrine religieuse à une autre. Cela c'est du domaine intellectuel ; pour moi, il ne peut s'agir que de la religion qui est Esprit et Vie.

C'est évidemment parce que je suis croyant que je crois à l'action spirituelle dans la lutte contre la délinquance juvénile. Je crois à la Puissance supérieure que les hommes ont appelée Dieu, je crois que l'idéal vécu par Jésus-Christ représente la plus haute vérité, je le crois pour moi, du moins sans vouloir l'imposer à personne, je crois, par expérience, à la force spirituelle régénératrice

et salvatrice qui se dégage de la communion de l'homme avec son créateur, force qui le guide et le soutient dans la vie quotidienne. Je veux être aussi supra-confessionnel que possible, afin de traiter le problème non sous l'angle ecclésiastique, mais sous l'angle purement religieux, ainsi que je l'ai déjà dit tout à l'heure.

La période de l'adolescence est le moment de la vie où les forces émotionnelles prennent toute leur intensité, où l'imagination se donne libre cours, c'est aussi celle de la ferveur religieuse, du sens mystique. La religion est, par excellence, une force émotionnelle, et comme nous sommes le plus souvent, pour ne pas dire toujours, dirigés et déterminés par nos émotions bonnes ou mauvaises, je crois que le christianisme, en tant que puissance élévatrice de tout ce qu'il y a de bon en nous, ne peut que consolider les jeunes forces morales vacillantes ou à peine existantes.

Evidemment, lorsque je parle d'influence religieuse, d'enseignement religieux même, je répète que cela ne signifie pas pour moi dogmatisme ou ritualisme ; je sais par expérience que le mineur délinquant, s'il est accessible à un "esprit" qui pourra le "prendre" plus ou moins à son insu, est violemment réfractaire, en général, à tout enseignement direct, dogmatique ou ritualiste ; cet enseignement lui semblera, bien souvent "bon pour les vieilles femmes et les petits enfants" et, par conséquent, en dehors de la vie réelle, de la rude vie qu'il a si souvent menée lui-même.

On peut donc affirmer que, pour la plupart des jeunes délinquants, garçons ou filles, riches ou pauvres, c'est le côté constructif, positif, de l'enseignement religieux qu'il faudra leur montrer. Disons en passant qu'il faudra pour cela que l'aumônier soit jeune et gai, susceptible d'être un exemple concret de ce que la foi religieuse peut donner de bon. Il faudra qu'il donne l'impression d'être dans la vie, et non une espèce de "saint", inaccessible aux problèmes de la vie humaine. Qu'est-ce qu'un aumônier ou un éducateur trop âgé pourrait apporter de constructif à des jeunes gens dont il pourrait, par l'âge, être le grand-père ? Rien, ou presque rien ! Pas un de nos jeunes ayant roulé leur bosse n'oserait lui parler de ses problèmes particulier (à commencer par ses problèmes sexuels) ; les uns risqueraient de prendre devant lui des airs confits d'hypocrites, pour mieux s'amuser ensuite, les autres attendraient son départ pour se moquer de lui par derrière. Ce qui manquerait, ce serait la confiance qui ouvre les cœurs et les bouches. Il faut, pour la religion comme pour la morale, en faire plus et en parler moins. Pour parler directement des choses de Dieu, il faut du tact, de la réserve, du réalisme, et surtout proscrire le sermon.

Il y a dans l'enseignement religieux traditionnel des obstacles capitaux à éviter. Par exemple, en parlant du bien et du mal ; on ne lutte pas contre le vice en s'appesantissant constamment sur lui, on doit éviter de le stigmatiser, pour parler davantage de ce qui est bien, sans d'ailleurs monter ce "bien", cette vertu "en épingle", mais en le présentant comme quelque chose de vivant et de naturel à l'homme normal.

En religion, utiliser la peur, faire de Dieu une espèce de "père fouettard", c'est faire appel à des forces stériles, pour ne pas dire mauvaises, car on ne construit rien de durable sur la peur et sur la contrainte, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas imposer une certaine discipline. Le simple exemple puisé dans la vie quotidienne aura beaucoup plus d'effet que le tract pieux ou le sermon le plus éloquent.

L'aumônier, comme l'éducateur qui ne dissimule pas sa foi religieuse, tout en ne l'étalant pas, doit donner l'impression qu'il "vit" sa foi; c'est à cette condition seulement qu'il pourra, plus tard, une fois la confiance établie, parler de Dieu et aussi de ce que celui-ci a été pour lui.

L'esprit religieux (qui doit être au premier chef un esprit de sympathie et de bonne volonté), peut baigner de son ambiance et toucher le brutal, le malhonnête, le vicieux même, si la "parole" est adaptée aux besoins de chacun. L'un sera saisi par l'imagination, l'autre par un idéal de renonciation et de sacrifice, un troisième sera ému par un exemple personnel. L'aumônier aura ainsi semé, à l'insu de son auditeur, quelques germes selon la parole de Saint Paul : "J'ai planté, Apollon a arrosé, mais c'est Dieu qui a donné la croissance".

Parler de Dieu aux mineurs, je l'ai déjà dit, est plus difficile que d'en parler aux adultes, car les adolescents se cabrent rapidement contre tout ce qui frise la morale ou rappelle le langage du catéchisme. Ils se prennent généralement pour des hommes à qui "on ne la fait pas". Ils veulent pouvoir comprendre et raisonner. Il y a une espèce d'endurcissement (naturel ou artificiel) très courant chez les jeunes délinquants et dont il faut tenir compte. C'est par la voie indirecte qu'on pénétrera dans ces petites forteresses et non par des attaques de front.

L'assistance aux offices catholiques ou protestants devra toujours être laissée libre à ceux qui la désirent. Dans les catéchismes ou les Ecoles du dimanche, il faudra essayer de donner l'impression d'un acte collectif aussi utile à la vie que le fait de se rendre collectivement au réfectoire ou aux jeux de plein air. On connaît l'importance du chant. Le chant de beaux cantiques (attention aux paroles exagérées, irréelles ou bêtises, qui seraient néfastes !) aidera à donner ce sens de l'acte religieux collectif (à condition qu'on ne chante pas ces cantiques en faisant un travail manuel, il y a d'autres chants non religieux pour cela). La religion, pour qu'elle soit vraie et efficace, doit avoir un visage gai et vivant. Si elle est la force qui rend l'espérance et qui fait vivre, elle doit avoir le dynamisme que donnent la joie et la certitude intime de la Vérité.

Avant d'arriver à quelques points pratiques sur le problème de l'enseignement religieux en rééducation, je désire examiner maintenant certains écueils à éviter, qui sont très graves, particulièrement chez les filles. Les jeunes délinquantes sont presque toutes des vicieuses précoces; elles ont souvent fait de la prostitution et sont sensuelles de tempérament; l'ambiance des offices religieux, particulièrement des offices catholiques, avec l'orgue, l'encens, les fleurs, les cierges, l'atmosphère des chapelles pour tout dire, jouera sur les nerfs et le psychisme de ces jeunes filles; leurs émotions d'ordre sexuel éveillées trop tôt risqueront de se transporter sur le plan religieux, et l'on assistera à des "conversions" qui ne seront que "trompe l'oeil" et qui n'auront aucune répercussion morale intérieure profonde. Qu'une jeune prostituée orne avec zèle et exubérance l'autel de la Sainte Vierge ne signifie rien en faveur de sa foi, mais la réserve que présentera peut-être la petite voleuse pourra, au contraire, être pleine de promesses.

Naturellement, le sens religieux rencontré chez les adolescents est souvent sérieux et solide, et son exaltation peut amener à des "conversions" durables, mais il faut avoir l'oeil ouvert. C'est là que l'aumônier et l'éducateur peuvent avoir une influence décisive, bonne ou mauvaise, selon leur tact, et leur compréhension des problèmes intimes des jeunes.

Revenons maintenant sur quelques points pratiques du problème de l'enseignement religieux en rééducation. Quelques constatations sont immédiatement à établir :

La plupart des adolescents délinquants ont perdu la foi (dans le sens général du mot) :

- Ils ont perdu la foi en Dieu,
- Ils ont perdu la foi en l'humanité,
- Ils ont perdu la foi en eux-mêmes.

La plupart ont mené une vie pleine de difficultés et de problèmes qui les dépassent. Ils ont souffert, le plus souvent, sans savoir pourquoi, et ils ont souvent le sentiment qu'ils ne sont que les victimes d'un monde mauvais. Ils sont victimes d'injustices qui les obligent à se cacher ou à dissimuler leurs sentiments, et ils ont naturellement des idées de vengeance. Ils se sentent abandonnés et en dehors du monde. Comment pourraient-ils alors croire en un être suprême, en un Père Bienfaisant, en l'Amour et en la Justice, en la pureté, la loyauté, la générosité chez les hommes alors qu'ils n'ont souvent connu que la Haine, les coups, l'égoïsme et les vices ?

Pour accepter la soumission à une loi morale, pour avoir la force de s'imposer une discipline, pour donner un sens à leur vie ou simplement pour retrouver la joie de vivre et la confiance en leur avenir, il faut donc avant tout que ces enfants aient la Foi (en Dieu, en autrui, en eux-mêmes). Or la Foi ne s'enseigne pas et on ne peut parler que d'une éducation religieuse au moyen de cours libres (catéchisme ou école du dimanche) et l'assistance libre aux offices catholiques ou protestants.

Si la formule est bonne, ces moyens théoriques seuls sont insuffisants. Il faut, nous l'avons déjà dit et redit, l'exemple des éducateurs. A ces enfants, il faut montrer le christianisme vécu, mis en pratique dans la vie quotidienne de l'établissement de rééducation. Ils n'accepteront ni dogmes, ni lois, s'ils ne les voient respectés par leurs éducateurs. S'il n'en est pas ainsi, on fortifie encore en eux le sentiment qu'ils ont eu dans leur passé de l'hypocrisie et de l'égoïsme de l'humanité, on étouffe à tout jamais en eux le désir de devenir meilleurs.

Après avoir ainsi reconnu qu'il y a des hommes bons, généreux, loyaux, désintéressés, ils seront amenés peu à peu à croire aux sentiments supérieurs, aux principes qui animent ces hommes, puis, peut-être, à accepter et à pratiquer la religion de ces hommes.

On peut, de la pratique, passer à la théorie (si j'ose dire), mais jamais faire le contraire si on veut, ici, construire en matière de religion.

Une autre raison d'ordre psychologique : ces enfants souffrant presque toujours d'un complexe d'infériorité, constatent qu'à l'église, au temple, devant Dieu, ils sont les égaux de leurs éducateurs; les lois, les exigences, les remontrances, les exhortations s'adressent également à tous. Les aigris, les découragés, reprennent confiance en eux-mêmes.

Les quelques points pratiques que je viens de vous soumettre sont tirés d'une note que m'a communiquée, à titre privé, une éducatrice laïque qui, pendant de longues années, s'est occupée de jeunes délinquants dans un établissement de fondation religieuse. Ils ont tout le mérite du "vécu" et la note se termine par les conclusions suivantes :

"Mon expérience de la rééducation des mineurs délinquants ne me permet pas de croire à une véritable rééducation si l'atmosphère de l'établissement n'est pas profondément religieuse, c'est-à-dire si on se contente :

- soit d'enseigner une morale que rien ne justifie aux yeux des enfants,

- soit de prêcher une religion que les adultes qui doivent leur servir d'exemple ne mettent pas en pratique.

Il me semble donc que la sélection des éducateurs est plus importante encore que l'organisation de l'enseignement religieux et des cultes en la présence d'aumôniers. Pour bien faire, il ne faudrait que des éducateurs profondément croyants, vivant et pratiquant une religion ; le minimum exigible me semble être que l'éducateur soit spiritualiste et qu'il ait un haut idéal moral.

La foi doit être vécue pour être sentie, comprise et admirée".

C'est par ces derniers mots que se termine la note en question ; inutile de vous dire que je partage entièrement l'opinion de cette éducatrice chevronnée maintenant par des années de métier et qui occupe actuellement un poste de confiance dans la réorganisation de nos établissements d'Etat.

J'en ai terminé ; pourtant je veux encore ajouter quelques mots ; voici :

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'action religieuse à exercer, bien entendu - est-ce utile de le répéter ? - dans le sens le plus élevé, le plus libre, le plus humain, le plus fraternel qui soit.

Je voudrais aussi vous dire un mot du silence comme moyen éducatif .

Et aussi du silence comme canal de la parole intérieure de Dieu. Amener un peu de calme chez nos jeunes agités, les entourer de sérénité et de silence pour leur apprendre à réfléchir et, qui sait ? à méditer, et même plus tard à se recueillir, ne serait-ce pas faire oeuvre utile ? La vie moderne, avec toutes ses agitations et tous ses bruits, auxquels est venue s'ajouter, démoralisante et lancinante, la T.S.F., ne peut produire que des déséquilibrés de toutes sortes. La pratique du silence introduite dans la vie quotidienne, a une influence calmante, car il détend les nerfs, et apaise les passions et les rancœurs. Il peut se pratiquer partout, au milieu de la nature comme dans une chambre, isolément ou en groupe. Un recueillement en commun pratiqué à bon escient, amènera peu à peu les meilleurs à un vif sentiment du beau et du bon, donc de Dieu, et cela sans les paroles qui risquent de diviser ou de froisser. Il sera peut-être le chemin qui amènera un jour, naturellement, l'adolescent à la prière du coeur, loin des vieilles redites apprises par coeur sans joie, la prière qui unit définitivement la créature à son Créateur, et qui ouvrira une des portes du salut.

Henry van Etten

LES CLASSES DE PERFECTIONNEMENT

Excellente prophylaxie contre la délinquance juvénile

CONSIDERATION - Une longue expérience de tout ce qui a trait à l'enfance et à l'adolescence en général, et surtout à l'enfance deshéritée nous a incités depuis longtemps à oeuvrer en vue de cette réalisation sociale dont les heureuses conséquences ne tarderont pas à se manifester.

D'abord les enfants anormaux ou arriérés ou simplement retardés seront dépistés, examinés, classés, selon leurs aptitudes réelles. Ils seront éduqués méthodiquement et suivis médicalement et socialement, même devenus adolescents, afin qu'ils puissent, devenus adultes, mener une vie aussi normale que possible.

Autre conséquence heureuse des plus importantes : les enfants moralement déficients cesseront d'accroître les contingents de l'enfance délinquante et de la criminalité juvénile.

Ainsi, les nombreux sujets recupérés, parce qu'éducables et perfectibles, au lieu de nuire à la société humaine, tout en vivant à ses dépens, contribueront à sa prospérité, et ils seront heureux eux-mêmes de vivre normalement.

Quant aux autres, les inéducables, ils seront placés dans les établissements appropriés où l'on s'efforce à leur procurer toutes les compensations possibles. Et l'on arrivera ainsi à effacer cette navrante image de l'idiot du village.

Pour réaliser cette oeuvre, à la fois humaine et sociale, de nombreuses bonnes volontés et compétences saint-mauriennes et autres ont accepté de se dévouer sous l'égide de l'Enseignement et de l'Office public d'hygiène sociale de la Seine avec le concours de notre municipalité. A cet effet, pour l'organisation et le fonctionnement des classes de perfectionnement, il a été institué une Commission municipale et scolaire de prophylaxie mentale. Quatre éléments essentiels composent cet organisme :

- 1° - élément médical comprenant le médecin psychiatre de l'O.P.H.S. une assistante de neuro-psychiatrie et une assistante de psychologie ;
- 2° - élément enseignant comprenant M. l'Inspecteur de l'enseignement primaire, un directeur et une directrice de l'école comportant C.P. ;
- 3° - élément municipal comprenant M. le Maire, un adjoint et une conseillère municipale, déléguée aux oeuvres sociales ;
- 4° - élément social comprenant un représentant de chacune des oeuvres ou services sociaux s'occupant particulièrement de l'enfance : assistante sociale, assistantes scolaires, bureau de bienfaisance, caisse des écoles, association d'hygiène sociale, etc...

Cet ensemble constitue la commission d'administration. Pour le dépistage et le fonctionnement, il est prévu une sous-commission technique dans chaque groupe scolaire comportant C.P., se composant de l'inspecteur primaire, du directeur et de la directrice du groupe, un éducateur et une éducatrice de C.P., le médecin psychiatre, et le médecin inspecteur de l'école, l'assistante de psychologie et l'assistante scolaire.

Dès que l'initiative a été prise en considération pour être réalisée, les directeurs et directrices des 16 écoles primaires de ST. MAUR ont commencé le dépistage des écoliers leur paraissant justiciables des C.P. Le premier total des enfants ainsi recensés s'éleva à 153 dont 90 filles et 63 garçons.

Et dès le 17 juin 1943, le Dr THEVENOT, spécialiste de l'O.P.H.S. commença l'examen minutieux de ces enfants. Les convocations envoyées aux parents par le canal de l'école fréquentée par l'enfant sont rédigées avec le souci de ménager leur amour-propre sans qu'y soient employés les mots d'enfant anormal, ni arriéré, ni même retardé.

En général les parents répondent par leur présence à ces convocations, ce qui permet d'établir judicieusement les dossiers avec fiches scolaires, tests, questionnaires, examen diagnostique, voire même pronostic sur l'avenir probable de chaque sujet.

Presque toujours le classement en C.P. est ratifié par le Docteur. Ainsi le nombre des justiciables des C.P. permit d'ouvrir dès le début, le 14 octobre 1943, six classes de perfectionnement (trois pour filles, trois pour garçons) dans les trois groupes scolaires de Adamville, La Varenne, Centre-Marinville.

FONCTIONNEMENT - Afin d'obvier dans la mesure possible au manque pour le début d'éducateurs spécialisés, il fut décidé qu'une séance spéciale de démonstration pratique aurait lieu à l'école d'Adamville le 16 octobre 1943.

A cet effet, une dizaine d'enfants désignés pour les C.P. des deux sexes et de types différents, furent convoqués. Presque tous les directeurs et directrices d'écoles avec M. l'inspecteur Guillaud étaient présents ainsi que les éducateurs désignés pour faire les C.P.

Après quelques mots de présentation par le secrétaire et l'exposé du but poursuivi et des moyens envisagés pour le réaliser, le Dr Thévenot, médecin psychiatre de l'O.P.H.S. ouvrit la séance par une brève conférence documentaire.

En raison de la présence des enfants et de quelques parents, le docteur fit son exposé avec réserve, sur le ton d'une causerie très claire et convaincante qui a été fort appréciée. Elle doit être suivie d'autres conférences plus scientifiques et techniques à l'usage exclusif des éducateurs d'enfants arriérés.

Ensuite, Melle Bertrand, l'assistante de psychologie de l'O.P.H.S. procéda à sa démonstration pédagogique qui suscita le plus vif intérêt de la part de l'assistance composée essentiellement de techniciens de l'enseignement. Melle Bertrand, qui prenait pourtant pour la première fois contact effectif avec la dizaine d'enfants requis à cet effet, réussit pleinement à les captiver, à les discipliner, et vivement les intéresser.

A l'issue de ce cours, à la fois théorique et pratique, les enfants ayant reçu une ration de biscuits pour goûter, récompense, se retirèrent avec leurs parents. Et l'Assistance, alors exclusivement technique, procéda à un échange de vues des plus fructueux pour la mise en marche des six classes de perfectionnement projetées.

M. Guillemin, secrétaire de la commission municipale de prophylaxie mentale, a été chargé de faire le nécessaire, en accord avec le secrétariat de la mairie, pour que les parents soient informés de l'admission de leurs enfants dans les classes de perfectionnement, et pour procurer à celles-ci dans toute la mesure possible, le matériel scolaire qui leur est spécial et que l'on trouve si difficilement pour le moment.

Il a été en outre suggéré de compléter l'oeuvre des C.P. par un comité de patronage et de soutien des enfants et adolescents arriérés ou moralement défectueux avec le concours assuré de Mme Sallès, directrice du Centre d'Orientation Professionnelle, présente à la réunion. M. Guillemin a déjà obtenu des concours.

REALISATIONS - Par la suite, toutes les conditions d'un bon fonctionnement, encore perfectible mais déjà satisfaisant, ayant été réalisées, nous avons suivi avec attention et constance la marche des C.P. Le dépistage et le recrutement ont été poursuivis méthodiquement, ce qui nous permet de constater une progression constante. Dès la première semaine, la proportion des présences est relativement élevée : Adamville : 19 garçons sur 22 inscrits, 18 filles sur 23 - Centre : 13 sur 15 - Marinville : 15 sur 15 - La Varenne : 5 garçons sur 8, 11 filles sur 14 - soit au total pour les six classes, 81 présents sur 97 inscrits.

En général, les éducateurs se déclaraient satisfaits, tout en attendant impatiemment le matériel scolaire spécial. Afin de rendre leur travail plus fructueux, ou plus vite, certains ont acheté ou confectionné eux-mêmes du matériel par des moyens de fortune, souvent fort ingénieux, qui éveillent bien l'attention des enfants.

L'acquiescement des parents est quasi général. Tout au plus, certains invoquent-ils l'éloignement du centre d'affectation de leurs enfants par rapport à l'école habituellement fréquentée.

Quelques-uns ont manifesté une approbation chaleureuse autant que spontanée. A cet égard, il y aurait intérêt, semble-t-il, à diffuser le tract si suggestif édité par l'O.P.H.S.

"Votre enfant vous inquiète. Pourquoi ? Parce qu'il est ... inattentif, indiscipliné, instable, nerveux, retardé dans les études ou dans son développement intellectuel, il ne peut suivre les classes normales.

"Des fugues, des mensonges, des larcins le rendraient indésirable ?

"Le service de prophylaxie mentale de l'Office Public d'Hygiène Sociale vous propose son aide gratuite.

"A la consultation de l'O.P.H.S. de votre circonscription vous serez conseillés. Votre enfant sera examiné, guidé, orienté, dirigé vers un enseignement spécial, ou vers un établissement approprié".

En visitant les classes, nous recueillons les impressions des éducateurs et notons soigneusement leurs demandes et leurs suggestions auxquelles il y a lieu de prêter une vive attention, et que nous transmettons pour réalisation.

Insistons dès maintenant sur une anomalie qu'il y a urgence à faire disparaître : il est en principe alloué aux éducateurs des C.P. une indemnité spéciale d'ailleurs relativement faible. Elle est payée par l'enseignement quand c'est lui qui a la charge totale des C.P. ou par la commune pour les classes que celle-ci prend partiellement à sa charge. Or, à Saint-Maur, les deux C.P. d'Adamville qui sont en quelque sorte les plus officielles, puisqu'exclusivement à la charge de l'enseignement, celui-ci a jusqu'ici (après 15 mois de fonctionnement) fait carence envers les deux éducatrices, le directeur et la directrice. C'est paradoxal ! Si l'administration ultra-conformiste persistait dans cet errement, on pourrait craindre une désapprobation encore plus accentuée des éducateurs des classes normales vers les C.P. où le dévouement et la conscience professionnelle sont indispensables.

En attendant que cette fâcheuse lacune soit comblée, il serait hautement désirable que notre municipalité, si compréhensive et réalisatrice, veuille bien prendre à sa charge lesdites indemnités de fonction de ces deux C.P. si injustement défavorisées. L'effet moral en serait excellent et encouragerait les vocations. Cela dit par pur esprit d'équité, revenons au fonctionnement des C.P. au sujet des enfants. A l'usage on constate que leur création répondrait bien à une nécessité réelle.

Ainsi, les enfants, loin de se sentir déclassés, infériorisés par rapport à leurs camarades dont ils continuent de partager les récréations et les cantines, sont visiblement heureux de se voir dans une classe à leur mesure où l'on s'occupe d'eux avec mansuétude. Et quelle erreur funeste l'on commettrait en envoyant incidemment dans une C.P. des élèves d'autres classes par punition ou toute autre raison que celles justifiées par l'examen médico-psychiatrique.

Afin de conserver au recrutement des C.P. le caractère technique requis il a été organisé le 19 février 1944 à l'école d'Adamville une réunion commune des trois commissions scolaires des trois centres comportant C.P. Le Dr Fouquet spécialiste de l'O.P.H.S. y fit un très intéressant exposé des bases et conditions du bon fonctionnement des C.P. Le recrutement doit être rationnel, c'est-à-dire ne comporter en principe que ces trois catégories d'enfants : petits débiles, petits instables, et les cas sociaux ou sujets atteints de troubles légers, consécutifs à des facteurs sociaux.

Les tests sont susceptibles de modifications ultérieures, selon le comportement et les progrès observés chez l'enfant. Les C.P. ne doivent pas servir abusivement de classes de rattrapage. Il serait désirable de créer une de

celles-ci dans chaque école, en raison du pourcentage croissant des retardés scolaires dû aux circonstances.

Si la municipalité de St Maur pouvait prendre à sa charge les frais d'une Assistante de prophylaxie mentale, l'O.P.H.S. assurerait les visites ou consultations médicales nécessaires après dépistage et pour le traitement régulier des enfants à suivre médicalement.

On doit s'appliquer à l'observation de l'état biologique somatique et psychologique. On voudrait la création de cours d'orthophonie et de gymnastique médicale pour compléter le travail d'éducation intellectuelle. Pour le matériel nécessaire au meilleur rendement des C.P. et au manque duquel ne peut entièrement suppléer le dévouement avéré des éducateurs, l'assistance unanime insiste pour qu'il soit demandé à nouveau à la municipalité de bien vouloir mettre à contribution les ateliers-écoles de St Maur.

L'utilité des C.P. s'avère de plus en plus, conclut le Dr Fouquet, en félicitant vivement St Maur pour cette réalisation prometteuse d'heureuses conséquences sociales.

D'autres réunions de commissions scolaires ont eu lieu périodiquement dans chaque centre de C.P. avec la présence constante du médecin psychiatre, qui a pu ainsi examiner les nouveaux et réexaminer les anciens fréquentant les C.P.

A partir du 15 mai 1944, c'est au dispensaire même, 30 bld de Champigny, que le Dr Banet assure ses consultations psychiatriques, les 1er et 3ème vendredi du mois. C'est là que sont classés tous les dossiers régulièrement tenus à jour par les dévouées assistantes de l'O.P.H.S., Mme Salapanque et Melle Auberton qui en ont la charge et la responsabilité : ces dossiers ne doivent pas quitter le dispensaire de l'O.P.H.S., où seules les personnes qualifiées peuvent les consulter. Ces deux vendredis mensuels, les deux assistantes assurent, le matin, une permanence à l'usage des St Mauriens qui ont besoin de renseignements ou de conseils au sujet de déficience mentale ; et l'après-midi elles assistent le Dr Barret pour le test des enfants et l'interrogatoire de leurs parents.

Actuellement, le 15 février 1945, le nombre des enfants déficients mentaux suivis par le dispensaire dépasse 220. La plupart seraient justiciables des C.P. si celles-ci étaient assez nombreuses. Aussi, combien nous serions reconnaissants à M. l'inspecteur Guillaud s'il parvenait à obtenir bientôt la création de deux nouvelles C.P. à l'usage du centre des Tilleuls avec Champigny.

La sollicitude si précieuse à nos constants efforts dans ce domaine est assurée de l'appui de Melle Mezex, inspectrice générale de l'enseignement qui a bien voulu nous encourager lors d'une récente audience au Ministère de l'Education Nationale comme suite à notre rencontre au Comité de la défense des enfants traduits en justice. Elle viendra prochainement à St Maur pour se rendre compte de visu de nos réalisations.

Les réels progrès déjà obtenus par nos excellents éducateurs des C.P. la convaincront sûrement de leur mérite et de la légitimité de leur désir d'une équitable rémunération génératrice de nécessaires vocations.

A. Guillemin

ACTIVITES

Plusieurs conférences (avec ou sans projections) ont été données par le Secrétaire général, H. van Etten, au cours des dernières semaines : le 5 mars 1945, à Aix-en-Provence ("les maisons d'accueil pour jeunes délinquants"), en présence des autorités judiciaires et municipales de la ville ; le 20 mars 1945, à Paris, à l'Ecole des Carrières sociales masculines, rue Guyot ; le 5 avril 1945, au Havre, au siège du "Secours quaker" de cette ville. La séance cinématographique et récréative mensuelle a été donnée à la M.E.S. des Tourelles et au Centre de la rue de Crimée, à Paris, le 7 avril 1945.

NOTES ET INFORMATIONS

Région Parisienne

Tribunal pour Enfants et Adolescents de la Seine : Les nouveaux locaux du T.E.A. de la Seine (réclamés depuis tant d'années) ont été inaugurés le 6 mars 1945. Foyer universitaire "Méridien" - Les prochaines conférences auront lieu 379, rue de Vaugirard (Métro : Convention) sur les sujets suivants :

8 Mai : Le régime de la liberté surveillée, par M. Chadefaux, président du T.E.A. - 12 mai (à 17 h.30) : La surveillance éducative des enfants délinquants, par le Dr Dublineau - 15 mai (à 18 h.) : Le baignage de la Guyane (projection), par Charles Péan - 22 mai : Une association régionale de protection de l'enfance, par le Dr Bianquis - 29 mai : Le scoutisme dans la rééducation des jeunes délinquants, par M. J. Jousselein - 5 juin : Maisons modernes de rééducation à l'étranger (projections), par H. van Etten - 12 juin : L'établissement idéal, par J. Guérin-Desjardins.

Ecole des parents et des éducateurs, 217 Fbg St-Honoré - (Tél. Wag. 56-10) : "Connaissance de l'enfant" - Faculté de médecine, salle de thèse n° 2, le mercredi à 18 heures, avec la collaboration des Drs Dublineau, Berge, Heuyer, le R.P. Chatelain, M. Guilmain - Tarif : 1 conférence, 5 francs ; 12 conférences : 30 fra. La session commencée le 18 avril se terminera le 4 juillet.

Ecole d'Anthropologie : Amphithéâtre Cuvier, 57, rue Cuvier (Métro : Jussieu) - Du 13 avril au 15 juin 1945, le vendredi à 17 heures, dix conférences publiques par le Dr Dublineau sur "L'être social et sa typologie".

Province

Service social de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence d'Ile-et-Vilaine - L'assemblée générale du S.S. a eu lieu à Rennes le 24 février 1945, sous la présidence du Lieutenant-Colonel du Bois du Tilleul, président de l'oeuvre. Du rapport imprimé, fort intéressant, il ressort que le Centre d'accueil a été temporairement supprimé, en conséquence du bombardement de l'Hôpital psychiatrique où il se trouvait, mais on étudie sérieusement son remplacement ; un service social sera organisé, à partir de mai 1945, dans les arrondissements de Fougères

et de St-Malo ; la création d'un corps de délégués à la liberté surveillée, soigneusement choisis, instruits de leur mission, a été ébauchée. Durant l'année 1944, 217 enquêtes ont été exécutées à la demande des magistrats et 17 nouveaux pupilles ont été confiés au S.S. - 24 mineurs ont été remis à leur famille en liberté surveillée, 51 placements ont été réalisés. Le S.S. apportant également son aide à l'enfance malheureuse ou en danger moral sous toutes ses formes, 84 cas spéciaux (dont 24 seulement relevant du Tribunal) ont été l'objet de ses soins au cours du seul second trimestre 1944.

(Nous remercions le S.S. de sauvegarde d'Ile-et-Vilaine de nous avoir envoyé le compte-rendu de l'exercice 1944. Il faudrait que tous les S.S. adhérents de notre Comité suivent cet exemple et cela pour le plus grand bien de notre oeuvre commune - D.D.L.R.)

BIBLIOGRAPHIE

Ker-Goat - Le Salut des enfants perdus, par Henri Joubrel, Paris, 1945, Editions familiales de France (sans adresse ni indication de prix) - 1 volume, 166 pages.(1)

Nous avons reçu, au cours des dernières semaines, deux curieux et intéressants ouvrages, très différents l'un de l'autre. Le premier, "Ker-Goat - Le salut des enfants perdus", de notre ami et collaborateur Henri Joubrel, qui est plus dans la ligne traditionnelle que le second (dont nous parlerons tout-à-l'heure) qui a adopté le ton dramatique, gouailleux, rageur même, qui rappelle un peu, peut-être, maints reportages "célèbres" d'avant-guerre. Ceci dit, parlons du petit volume d'Henri Joubrel. Il est préfacé par Charles Péan, qui rappelle qu'en décembre 1941 il avait été appelé par le Dr Bianquis à visiter une oeuvre sur le point de sombrer, le Centre du Hinglé, dans les Côtes-du-Nord. Rénové, transformé au prix des plus gros efforts, dès le printemps 1942, sous la direction de Georges Bessis, le Hinglé devenu "Ker-Goat" a mérité l'attention et la sympathie de tous ceux qui s'occupent de l'adolescence dévoyée. L'auteur est allé à ce Centre de jeunesse spécialisé, il y a demeuré, il y a causé avec les uns et les autres, il a noté la vie quotidienne des jeunes gens, il a enregistré leurs réactions, il a admiré la compréhension de jeunes éducateurs qui s'y donnent coeur et âme, malgré les inévitables déceptions, et il a rapporté tout cela dans son livre. Reportage ? oui et non. On ne peut presque plus employer le terme "reportage" tant les journalistes "de métier" ont prostitué leur belle tâche de renseigner le public. Ne disons donc pas "reportage", mais "rapport" coloré, vivant, exact dans les moindres détails, accessible au grand public et indispensable à tous ceux qui dirigent ou dirigeront des Centres de même genre. Ce petit ouvrage est plein de conseils, de détails techniques "enrobés" dans un texte qui se laisse lire facilement et sans prétention littéraire. Que dire de plus ? Henri Joubrel, technicien pourtant, a créé un "genre" dont beaucoup devraient s'inspirer et nous devons l'en remercier. Tout cela donne à cet ouvrage, dit Charles Péan, "une valeur exceptionnelle que les éducateurs sauront apprécier"

Avant de terminer ce compte-rendu, nous voulons citer brièvement deux documents fort intéressants. L'un énonce les "Principes du Centre" ; l'autre est un appel qui est remis à chaque équipier lorsqu'il arrive à Ker-Goat. En voici quelques extraits :

(1) En vente à notre service de librairie : Prix : 50 Francs.

I - Principes du Centre

Sa devise : Dur comme Roc
Son mot d'ordre : Faire face

.....

Pour cela :

- Sois honnête : Dis toujours la vérité, même si cela te coûte et si tu dois être puni.
- Sois discipliné : Sans discipline, ta vie est ratée.
- Sois correct : Aie de l'allure.
- Sois propre : Eloigne les mauvaises idées qui te feraient commettre des blagues irréparables.
- Sois fort : "Etre fort pour mieux servir" et non pour casser la figure au voisin.
- Sois travailleur : Pense à la création de ton foyer.
- Sois joyeux : Ne bougonne pas, ne "râle" pas continuellement.
- Sois serviable : Emploie la vie en services plutôt qu'en "système D".
- Sois fier de ton Centre : De ta bonne tenue dépend sa bonne réputation.
Et tu seras un homme.

II - Ta journée

Le matin, au réveil, ne commence pas ta journée en paresseux, saute de ton lit... Ne bâcle pas ton ouvrage ... Durant les repas, comporte-toi en homme, et non en "gosse"... Quand arrive le soir, après cette journée bien remplie, détends-toi au cours de la veillée ... Chante et ris... Et lorsque tu vas t'endormir, fais le bilan de ta journée. Regarde en toi-même ... N'as-tu rien à te reprocher ? Pour toi, chrétien, remercie Dieu de cette bonne journée. Et alors seulement, endors-toi du sommeil du juste etc.....

Et citons encore les derniers mots de la préface de Charles Péan et qui seront notre conclusion : "Ceux de Ker-Goat ne sont que quelques-uns des 3 ou 400.000 enfants en détresse que la tempête de juin 1940 a poussé vers nous, comme des épaves, loin de leur port d'attache. Bientôt des adolescents, ils seront demain des hommes de ce pays. Qu'on y réfléchisse bien, leur force sera vicieuse ou vertueuse, selon l'effort tenté aujourd'hui pour eux".

Adolescents aux yeux ternis, par Jean-Hubert, 1 volume, 448 pages, Paris, Albin Michel, 135 francs (3 illustrations).

Et voici le second ouvrage que nous avons reçu "en hommage" et dont nous allons parler maintenant. Nous savons que "Jean-Hubert" n'est pas le nom de l'auteur, mais un pseudonyme, qu'il a vécu avec les "mauvais garçons" et qu'il parle avec l'autorité que lui confère son expérience, enfin que c'est un profond idéaliste et un homme spirituel dans le sens élevé du mot.

Afin de mettre à même nos lecteurs de connaître le "ton" de l'ouvrage, nous citerons quelques lignes de l'avant-propos. Voici :

"Je remuerai de la boue. Et ce sera fétide

Ceux qui savent discerner, derrière le laid, le beau, parfois caché, verront que, de cette boue, peuvent sortir des fleurs : fleurs de souffrance, de rachat.

Pour eux, seuls, furent écrites ces pages.

o o o

Des esprits chagrins frémiront.
Certaines peintures, quelques termes crus...
Ils ne verront pas plus loin, ne comprendront pas !

o o o

L'adolescence des maisons de correction, la jeunesse des "bas-fonds"...
A vingt ans, je découvrais ce monde douloureux et fermé.
Cette légion des sans-amour ...

o o o

N'étant ni médecin, ni fonctionnaire, ni journaliste, je ne risque pas de voir par "déformation professionnelle" l'adolescent délinquant comme un co-baye, un matricule ou une chair à scandale ...

Dix ans d'intimité confiante avec des centaines d'âmes inquiètes, de "mauvais garçons" les plus divers : voilà mon seul titre à cette prétention. Ce titre, il est vrai, vaut ceux de bien des stratèges en chambre de l'enfance dite coupable ..."

L'ouvrage comprend trois parties : "La Légion des Sans-Amour" - "Jeunesse aux fronts flétris" - "Le mauvais garçon a-t-il une âme ?" et une très importante bibliographie où des articles de notre revue "Pour l'Enfance coupable" sont souvent cités (y compris le "coup de patte" qui se trouve p. 39!)
Le "prière d'insérer" affirme que l'ouvrage est "un album aux pages de souffrance et de vie que Jean-Hubert feuillette devant vous" ; nous sommes pleinement d'accord avec lui. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se procurer cette étude qui, si elle rebutera certains par maints passages, n'en restera pas moins un monument unique dans la "littérature" relative à l'enfance dévoyée et coupable. Cette oeuvre est étrange et troublante, mais elle est véridique. Il faut lire "Adolescents aux yeux ternis" !

H. v. E.

Avez-vous payé votre cotisation pour 1945 ?
(Chèques postaux : H. van Etten, Paris 866-19)

En raison de l'augmentation des frais de poste, la cotisation-abonnement est portée à 50 francs par an.

(Merci à tous ceux qui voudront bien nous envoyer les 10 francs supplémentaires dès à présent !)

LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS EN SUISSE

par M. VEILLARD
Président de la Chambre pénale des Mineurs à Lausanne

(suite)

Le droit pénal ordinaire est insuffisant pour résoudre de tels problèmes, c'est-à-dire, en définitive, pour assurer l'ordre public, qui est aussi troublé par les manifestations d'un déséquilibré que par les délits d'un "normal".

On conçoit cependant que les juristes formés à l'école classique aient quelque peine à s'écarter de la doctrine logique fondée sur le libre arbitre pour recourir au psychologue, voire au psychiatre et leur emprunter leurs méthodes. (La même difficulté n'est-elle pas éprouvée par le pédagogue vis-à-vis des postulats de l'école dite active ?)

Aussi comprend-on que cette révolution juridique se soit déclenchée dans le pays le moins traditionaliste : les Etats-Unis d'Amérique et cela en 1899 déjà. Le premier tribunal de l'enfance fut créé à Boston. Il s'agissait en réalité d'un juge nanti de compétences étendues pour punir, mettre sous surveillance ou placer les jeunes gens délinquants ou dévoyés et pour sévir éventuellement contre les parents fautifs. L'institution se répandit rapidement aux Etats-Unis, puis franchit l'Atlantique en 1912, pour prendre pied en Belgique d'abord - où le terrain avait été préparé par les pédagogues novateurs - puis dans divers autres pays, dont quelques cantons suisses, St-Gall et Genève en tête. Après la guerre mondiale de 1914-1918, l'idée gagna la grande majorité des Etats. Nous disons bien l'idée, car l'institution elle-même revêtait les formes les plus diverses, chaque pays lui imprimant ses conceptions juridiques ou administratives. Le droit pénal des mineurs se rapprochant du droit tutélaire et de façon générale de la protection de l'enfance, il fallait harmoniser les institutions de ces divers domaines.

C'est ainsi que les pays scandinaves combinaient hardiment autorités tutélaires et tribunaux de mineurs dans des commissions régionales de protection de l'enfance, tandis que l'Angleterre et la Belgique s'inspiraient plutôt de l'exemple américain, en confiant au même magistrat l'enquête, le jugement et l'exécution. Cependant, l'Angleterre adjoignait au juge des assesseurs spécialisés dans la protection de l'enfance. Les autres pays adoptèrent avec plus de timidité les idées américaines, en apportant quelques dérogations aux conceptions pénales classiques. La France fut de cette catégorie jusqu'en 1942 où une nouvelle loi s'inspire plus nettement de la grande réforme inaugurée il y a plus de quarante ans à Boston. Le Comité de l'enfance de la Société des Nations a publié une étude des Tribunaux de l'enfance et de leurs services auxiliaires dans les divers pays dont il résulte que d'une façon très générale ces institutions ont amené une réduction très notable de la criminalité juvénile.

L'organisation des tribunaux de l'enfance et de leurs services auxiliaires dans les cantons

Jusqu'en 1942, une dizaine de cantons, seulement, avaient ouvert leur législation pénale aux innovations venues d'Amérique touchant les jeunes délinquants. Les autres attendaient la révision générale de leurs lois pénales et d'organisation judiciaire que l'entrée en vigueur du code pénal suisse allait

rendre nécessaire. Actuellement, tous ont procédé à cette révision en sorte qu'on peut présenter un tableau d'ensemble.

Le code pénal suisse laisse aux cantons l'autonomie de leur organisation judiciaire. A juste titre, car plus que toute autre, elle procède d'anciennes traditions, de coutumes et de circonstances fort diverses. Dans le domaine qui nous occupe, on peut cependant discerner deux systèmes principaux : Le système du tribunal spécialisé et le système combinant les institutions administratives et judiciaires.

Dans le premier système adopté par les cantons de Genève, Tessin et Vaud les mineurs délinquants de 6 à 18 ans sont distraits du juge ordinaire et déférés à un tribunal spécial : La Chambre pénale de l'enfance à Genève, la Chambre pénale des mineurs dans le canton de Vaud, le Consiglio per i minorenni au Tessin.

Ce tribunal spécial instruit, juge, exécute parfois certaines peines ou mesures et contrôle l'efficacité des mesures prises. Les chambres pénales de Genève, Tessin et Vaud sont composées d'un président, juge de carrière spécialisé et de juges n'appartenant pas à d'autres tribunaux, désignés en raison de leur expérience et de leur intérêt pour la jeunesse. Des femmes font partie (facultativement au Tessin) de ces tribunaux où leur expérience est précieuse notamment à l'égard des fillettes et des jeunes filles. Ces juges, qui exercent principalement des fonctions très diverses et qui, pour la plupart, ne sont pas juristes, siègent une à deux fois par mois environ. La procédure est simplifiée et toutes les audiences ont lieu à huis clos. Bien que les prévenus puissent être assistés d'un avocat, il est très rare qu'ils le soient sauf au Tessin où c'est la règle pour les adolescents.

Tous les cantons de la Suisse alémanique ont adopté le système administratif-judiciaire, dans lequel l'enquête et l'exécution des jugements sont généralement confiées à un fonctionnaire spécialisé, le "Jugendanwalt", terme improprement traduit dans le canton de Berne "avocat des mineurs". Par contre, le jugement est généralement laissé aux tribunaux ordinaires qui prennent en cette circonstance le nom de tribunal des mineurs, avec une procédure simplifiée qui se déroule presque partout à huis-clos. Dans la Suisse centrale et les deux Appenzell, la commission scolaire instruit les enquêtes ouvertes contre des enfants (mineurs de 14 ans). Parfois, au lieu du tribunal pénal ordinaire, c'est l'autorité tutélaire qui prononce les jugements. Tel est le cas de Neuchâtel.

Sans entrer dans plus de détails, car il n'y a pas deux cantons qui soient pareils en cette matière, il faut retenir que les principaux cantons ont confié la juridiction pénale des mineurs à un organe spécialisé, progrès considérable, qu'il convient de saluer d'autant plus qu'il a été accompli dans plusieurs cantons durant cette guerre, malgré que les finances publiques soient obérées.

Le code pénal suisse et les mineurs

Si les cantons sont restés autonomes quant à leur organisation judiciaire, leurs lois pénales ont fait place depuis le 1er janvier 1942 au code pénal suisse. Fort critiqué en Suisse romande surtout, il contient cependant un très bon chapitre, celui qui est consacré aux mineurs, c'est-à-dire aux enfants de 6 à 14 ans et aux adolescents de 14 à 18 ans ; cette distinction est, il est vrai, fort artificielle et parfois gênante ; ainsi les arrêts scolaires ne sont applicables qu'aux écoliers de moins de 14 ans. Pourquoi ? On peut se le demander.

(A suivre)